



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL**

Conseil du **21 mars 2016**

Délibération n° 2016-1114

commission principale : **proximité, environnement et agriculture**

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) : **La Mulatière - Fontaines sur Saône - Albigny sur Saône**

objet : **Politique de soutien de la trame verte - Attribution de subventions au Centre de ressources de botanique appliquée (CRBA), au Passe jardins, aux Cultivateurs, aux Communes de la Mulatière, Fontaines sur Saône et Albigny sur Saône - Individualisation totale d'autorisation de programme**

service : **Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la planification et des politiques d'agglomération**

**Rapporteur** : Monsieur le Vice-Président Charles

**Président** : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 165

Date de convocation du Conseil : mardi 1er mars 2016

Secrétaire élu : Madame Elsa Michonneau

Affiché le : mercredi 23 mars 2016

Présents : MM. Collomb, Kimelfeld, Mme Vullien, MM. Bret, Da Passano, Abadie, Mme Picot, MM. Le Faou, Philip, Mme Geoffroy, MM. Galliano, Passi, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Brumm, Mme Le Franc, MM. Crimier, Barral, Mme Frih, M. Claisse, Mme Laurent, M. Llung, Mmes Vessiller, Cardona, MM. Vesco, Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Bouzerda, M. Berthilier, Mme Frier, MM. Képénékian, Eymard, Mme Rabatel, MM. Calvel, Barge, Bernard, Rudigoz, Pouzol, Sellès, Mmes Brugnera, Baume, M. George, Mme Belaziz, M. Suchet, Mmes Piantoni, Ait-Maten, M. Artigny, Mme Balas, M. Barret, Mmes Basdereff, Beautemps, M. Bérat, Mme Berra, MM. Blache, Boudot, Boumertit, Bousson, Bravo, Broliquier, Buffet, Mmes Burillon, Burricand, MM. Butin, Cachard, Chabrier, Charmot, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Compan, Mme Corsale, M. Coulon, Mmes Crespy, Croizier, M. Curtelin, Mme David, M. David, Mme de Lavernée, MM. Denis, Dercamp, Devinaz, Diamantidis, Mme Fautra, MM. Forissier, Fromain, Gachet, Mmes Gailliot, Gandolfi, Gardon-Chemain, MM. Gascon, Genin, Geourjon, Germain, Mme Ghemri, MM. Gillet, Girard, Mme Glatard, MM. Gomez, Gouverneyre, Grivel, Guillard, Guimet, Hamelin, Hémon, Mme Iehl, M. Jacquet, Mme Jannot, MM. Jeandin, Lavache, Mme Laval, M. Lebuhotel, Mmes Lecerf, Leclerc, MM. Longueval, Martin, Mmes Maurice, Michonneau, MM. Millet, Moretton, Moroge, Odo, Mmes Panassier, Peillon, M. Petit, Mmes Peytavin, Picard, M. Piegay, Mme Pietka, M. Pillon, Mme Poulain, MM. Quiniou, Rabehi, Rantonnet, Mme Reveyrand, MM. Roche, Roustan, Mmes Runel, Sarselli, M. Sécheresse, Mme Servien, M. Sturla, Mme Tifra, MM. Uhlrich, Vaganay, Mme Varenne, MM. Vergiat, Veron, Vial, Vincendet.

Absents excusés : Mme Guillemot (pouvoir à M. Kimelfeld), MM. Aggoun, Blachier (pouvoir à Mme Peillon), Casola, Mme de Malliard (pouvoir à M. Charmot), MM. Fenech (pouvoir à M. Blache), Havard (pouvoir à M. Guillard), Mme Hobert (pouvoir à Mme Piantoni), M. Kabalo (pouvoir à M. Chabrier), Mmes Millet, Nachury (pouvoir à Mme Balas), Perrin-Gilbert (pouvoir à M. Gachet), Pouzergue (pouvoir à M. Buffet), M. Sannino (pouvoir à Mme Runel).

**Conseil du 21 mars 2016****Délibération n° 2016-1114**

commission principale : proximité, environnement et agriculture

commune (s) : La Mulatière - Fontaines sur Saône - Albigny sur Saône

objet : **Politique de soutien de la trame verte - Attribution de subventions au Centre de ressources de botanique appliquée (CRBA), au Passe jardins, aux Cultivateurs, aux Communes de la Mulatière, Fontaines sur Saône et Albigny sur Saône - Individualisation totale d'autorisation de programme**

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la planification et des politiques d'agglomération

**Le Conseil,**

Vu le rapport du 24 février 2016, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

La préservation de la biodiversité et des milieux naturels est un enjeu majeur, face à l'érosion très forte que connaît la biodiversité dans le monde et en Europe et face au changement climatique qui rend plus difficile le maintien sur le territoire de plus en plus fragmenté et sous pression urbaine importante, pour les espèces les plus rares.

Dans la continuité des dispositifs approuvés par la délibération du Conseil de la Communauté urbaine de Lyon n° 2006-3820 du 12 décembre 2006 et transférés par le Département du Rhône au 1er janvier 2015, la Métropole de Lyon met en œuvre une politique de gestion et de valorisation des espaces naturels par le biais des jardins collectifs.

Il est proposé, dans ce cadre :

- d'assurer le maintien des jardins collectifs existants par la création, la diffusion et la mise en réseau d'information, de formations, de pratiques et de techniques et par l'intégration des jardins dans l'aménagement urbain,
- d'encourager au développement des jardins collectifs, tant par la formation et l'accompagnement des opérateurs et des porteurs de projet jusqu'à la constitution du dossier technique que par le soutien aux communes créant de nouveaux jardins,
- de diffuser les pratiques de jardinage écologique et respectueuses de l'environnement,
- de développer du lien social et communiquer sur les jardins, par des animations, des sorties, des manifestations, un outil thème.

En 2016, il est proposé d'accompagner la création de trois jardins collectifs et les actions menées par trois associations.

**1° - Les subventions d'équipement**

Elles concernent l'accompagnement pour la création de 3 jardins collectifs sur les Communes de :

- Fontaines sur Saône :

La Commune de Fontaines sur Saône a acheté en 2014, au Syndicat mixte des transports pour le Rhône et l'agglomération lyonnaise (SYTRAL), au lieu-dit les Meuniers, une parcelle de 0,45 hectare sur laquelle subsistaient quelques jardins familiaux. Accompagnée par l'association Le Passe jardins dans le cadre de la convention liant la Métropole à cette association, la Commune a pu mener une réflexion pour assurer une ouverture de ces jardins à de nouveaux jardiniers et permettre l'évolution de leurs pratiques vers une prise en compte plus importante de l'environnement. Ainsi, le nombre de familles jardinant passera de 12 à 31.

La Commune de Fontaines sur Saône va réaliser des aménagements permettant l'accueil de nouveaux jardiniers. Le coût total de ces travaux est estimé à 45 833 € HT, soit 55 000 € TTC. La Métropole est sollicitée à hauteur de 40 % des dépenses HT, soit 18 333 €.

Dépenses	Montant en € HT	Recettes	Montant en €
achat du terrain en 2014	22 916	Métropole de Lyon	18 333
aménagement des entrées et signalétique	4 167	autofinancement	27 500
bacs de stockage et récupération d'eau de pluie	1 250		
cabane collective et reprises des cabanes existantes	12 500		
matériels de jardinage collectif	4 167		
délimitation des parcelles	833		
<b>Total</b>	<b>45 833</b>		

- La Mulatière :

En complément des actions d'insertion sociale menée par l'association Le Mas dans le cadre de la création du foyer d'accueil "La maison de la Mulatière" en septembre 2014, la Commune de La Mulatière, avec ses partenaires que sont l'association Le Mas, Le Passe jardins, les centres sociaux, le diocèse, les représentants d'habitants du quartier du Roule, souhaite créer un jardin partagé ouvert au quartier sur les espaces extérieurs de la maison. Ce jardin partagé de 200 mètres carrés sera animé par une animatrice détachée par l'association des centres sociaux de la Commune et sera piloté par un comité de pilotage et un comité technique. Le coût total d'aménagement de ce jardin est estimé à 13 000 € HT, soit 15 600 € TTC. La Métropole est sollicitée à hauteur de 40 % des dépenses HT, soit 5 200 €.

Dépenses	Montant en € HT	Recettes	Montant en €
enlèvement de haie	6 000	Métropole de Lyon	5 200
2 citernes de 1 000 litres + raccord chenaux	300	Commune de la Mulatière	7 800
45 mètres de clôture 28 mètres de chemin en caillebotis	2 200		
création de 22 jardins (hors sol) en carré	850		
apport en terre végétale	1 000		
cabane + pergola	950		
meubles et outils divers (table, chaises, composteurs, outils, plants et graines)	1 700		
<b>Total</b>	<b>13 000</b>		

- Albigny sur Saône :

La Commune d'Albigny sur Saône souhaite pouvoir développer des jardins familiaux sur le site des Carrières anciennement occupé par l'Office public de l'habitat (OPH) HLM sur une superficie d'environ 2 000 mètres carrés. Une vingtaine de parcelles sera constituée et sera occupée par les jardiniers membre de l'association "Les jardins des Carrières" qui s'est constituée à la suite des animations menées à la demande de la Commune par l'association Le Passe jardins, dans le cadre de la convention liant la Métropole et Le Passe jardins.

Le coût total d'aménagement de ce jardin est estimé à 102 585 € HT, soit 123 102 € TTC. La Métropole est sollicitée à hauteur de 40 % de dépenses HT, soit 41 034 €.

Dépenses	Montant en € HT	Recettes	Montant en €
préparation du sol	54 447	Métropole de Lyon	41 034
clôtures des jardins	19 132	autofinancement	61 551
adduction d'eau	5 603		
aménagement des cheminements entre les jardins	3 426		
cabane collective	2 652		
assistance à maîtrise d'ouvrage insertion et suivi chantier	17 325		
<b>Total</b>	<b>102 585</b>	<b>Total</b>	<b>102 585</b>

## 2° - Les subventions de fonctionnement

Trois associations conduisent des actions d'accompagnement permettant d'assurer le maintien et le développement de jardins collectifs, de diffuser les bonnes pratiques du jardinage respectueux de l'environnement, de développer du lien social, et de favoriser et faire connaître la biodiversité dans les jardins et sur le territoire :

- à l'association Le Passe jardins : une subvention de 77 000 € pour la mise en œuvre, au cours de l'année 2016, de la gestion de l'annuaire des jardins collectifs, de l'outils-thèque, de la documentation et des outils internet, l'organisation d'une douzaine de séances de formation pour la création d'un jardin partagé, pour acquérir des capacités d'animation et d'encadrement de jardins ainsi que des capacités à être jardinier relais, l'organisation d'ateliers pour diffuser les pratiques du jardinage amateur éco-responsable, l'organisation de 100 demi-journées d'accompagnement à la création de jardins, l'organisation de la fête du printemps et la participation à diverses manifestations comme "les rendez-vous au jardin" ;

Le plan de financement de ces actions s'établit de la façon suivante :

Dépenses	Montant (en €)	Recettes	Montant (en €)	Taux (en %)
objectif 1 : diffusion et éditions de documents				
annuaire, site internet, éditions du calendrier, espace documentaire, outils-thèque	18 600	Région Rhône-Alpes	77 500	42,6
maillage des jardins ressources	10 000	Métropole de Lyon	77 000	42,4
animation du réseau - organisation d'un événement annuel	11 800	Ville de Lyon	9 000	5

Dépenses	Montant (en €)	Recettes	Montant (en €)	Taux (en %)
objectif 2 : accompagnement des initiatives locales - participation des porteurs de projet, stagiaires, adhérents				
formation "créer un jardin partagé"	11 800	participation des porteurs de projet	18 400	10
formation "de la pratique aux compétences"	4 100			
accompagnement des porteurs de projets (100 demi-journées sur la Métropole, 65 hors Métropole)	83 400			
ateliers pratiques pour la diffusion de la charte du jardinier éco-responsable	36 200			
objectif 3 : inciter à la création de lien social et animer le réseau des jardiniers partagés				
participation aux séminaires de co-construction de la nouvelle politique	4 000			
participation à des événements	2 000			
<b>Total</b>	<b>181 900</b>	<b>Total</b>	<b>181 900</b>	<b>100</b>

Pour mémoire, en 2015, le montant de la subvention de la Métropole à l'association Le Passe jardins était de 82 000 €.

- au Centre de ressources de botanique appliquée (CRBA) : une subvention de 94 000 € pour la gestion et l'animation du centre de ressources, de la bibliothèque et de la base de données horti-Lyon, pour l'organisation et la gestion du réseau des conservatoires, le développement d'une zone conservatoire - jardin d'expérimentation - jardin bouquetier au sein du parc de Parilly, la création d'une zone de production de semences et une pépinière au parc de Parilly, des actions d'accompagnement et de formations, la réalisation d'enquêtes de terrain, des études et des caractérisations agronomiques des variétés, la poursuite du partenariat scientifique avec l'institut Vavilov de Saint Petersburg, et des actions de communication et de valorisation.

Dépenses	Montant (en €)	Recettes	Montant (en €)
gestion et animation du Centre de ressources, de la bibliothèque et de la base de données horti-Lyon (30 jours) Site internet : refonte du site internet, mise à disposition des données conservatoires en ligne, maintenance site horti-Lyon et Gecobo	26 050	Métropole de Lyon	94 000
animation et gestion des conservatoires en réseau (82 jours) : - documentation des variétés - formation des conservatoires - organisation des rencontres - matériels divers	40 815	mécénat : société Tarvel	10 000
acquisition de données techniques légumes (achat)	2 000	mécénat : De Natura	10 000

Dépenses	Montant (en €)	Recettes	Montant (en €)
études, caractérisations et expérimentations/sélections agronomiques des variétés (70 jours)	26 670	participation des conservatoires	1 000
développement d'une zone d'expérimentation (jardin d'expérimentation et jardin bouquetier) au parc de Parilly (20 jours)	7 620	dons	2 000
extension des conservatoires (création d'une zone de production de semences et une pépinière) au parc de Parilly (20 jours)	7 620	contrats aidés	7 000
poursuite du partenariat scientifique avec l'institut Vavilov de Saint Petersburg (25 jours + frais d'expédition en France à l'été 2016)	14 700	autofinancement	11 000
législation sur les semences à Lyon (boutique des sciences) et Paris (Ministère de l'agriculture) (10 jours)	3 810		
actions d'accompagnement, de formations, expertises scientifiques, médiations (15 jours)	5 715		
<b>Total</b>	<b>135 000</b>	<b>Total</b>	<b>135 000</b>

Pour mémoire, en 2015, le montant de la subvention de la Métropole au CRBA était de 100 000 €.

- à l'association Les Cultivateurs : une subvention de 9 720 € pour la poursuite de l'accompagnement d'un collectif d'habitants autour d'un cycle d'ateliers d'éco-jardinage du balcon au jardin sur la Commune de Fontaines sur Saône, et pour l'accompagnement d'habitants pour la mise en route d'un jardin familial dans la Commune d'Albigny sur Saône, pour la diffusion des pratiques d'éco-jardinage par le biais d'ateliers mutualistes sur Saint Priest, de plantations participatives sur Villeurbanne, des printemps de la Métropole à destination des agents de la Métropole, mais également pour la mise en place d'une expérimentation de co-jardinages entre des personnes âgées et d'autres habitants de Communes de la Métropole. Le coût total de ces actions est estimé à 16 820 €, avec une participation des communes à hauteur de 7 100 €.

Pour mémoire, le montant de la subvention de la Métropole à l'association Les Cultivateurs était de 8 100 € en 2015 ;

Vu ledit dossier ;

Oui l'avis de sa commission proximité, environnement et agriculture ;

#### DELIBERE

##### 1° - Approuve :

a) - l'attribution de subventions de fonctionnement pour un montant total de 180 720 € nets de taxes, au profit des associations suivantes :

- Passe jardins :	77 000 €,
- le Centre de ressources de botanique appliquée (CRBA) :	94 000 €,
- Les Cultivateurs :	9 720 €,

dans le cadre de leurs actions en faveur du développement des jardins collectifs (formation, animation, etc.) au titre de l'année 2016,

b) - l'attribution de subventions d'équipement pour un montant total de 64 567 € nets de taxes, au profit des communes suivantes :

- Fontaines sur Saône : 18 333 € dans le cadre de la création d'un jardin collectif aux Meuniers,
- La Mulatière : 5 200 € dans le cadre de la création d'un jardin partagé au Roule,
- Albigny sur Saône : 41 034 € dans le cadre de la création d'un jardin familial,

c) - les conventions à passer entre la Métropole de Lyon et les associations Passe jardins, le CRBA, l'association Les Cultivateurs et les Communes de Fontaines sur Saône, La Mulatière et Albigny sur Saône définissant, notamment, les conditions d'utilisation de ces subventions.

**2° - Autorise** monsieur le Président à signer lesdites conventions.

**3° - Décide** l'individualisation totale de l'autorisation de programme globale P27 - Préservation et promotion d'espaces naturels, pour un montant de 135 000 € en dépenses à la charge du budget principal, répartis selon l'échéancier prévisionnel suivant :

- 60 000 € en 2016,
- 75 000 € en 2017,

sur l'opération n° 0P27O4978A.

**4° - Le montant** à payer correspondant aux jardins collectifs des Communes d'Albigny sur Saône et de La Mulatière, soit 46 234 €, sera imputé sur les crédits inscrits et à inscrire au budget principal - exercices 2016 et 2017 - compte 2041412 - fonction 76.

**5° - Décide** l'individualisation totale de l'autorisation de programme globale P27 - Préservation et promotion d'espaces naturels, pour un montant de 20 000 € en dépenses à la charge du budget principal, à prévoir en 2016, sur l'opération n° 0P27O4968.

**6° - Le montant** à payer correspondant au jardin collectif de la Commune de Fontaines sur Saône, soit 18 333 €, sera imputé sur les crédits inscrits au budget principal - exercices 2016 et 2017 - compte 2041412 - fonction 76.

**7° - Les dépenses** de fonctionnement correspondantes seront imputées sur les crédits inscrits et à inscrire au budget principal - exercice 2016 - compte 6574 - fonction 76, pour un montant total de 180 720 €, répartis selon les opérations suivantes :

- opération n° 0P27O4978A, pour un montant de 86 720 €,
- opération n° 0P27O4781A, pour un montant de 94 000 €.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme.

**Reçu au contrôle de légalité le : 23 mars 2016.**